



Conseil de l'OMI

Candidature 2021 du Royaume de Belgique pour la catégorie C

32^e session ordinaire de l'Assemblée (6 décembre - 15 décembre 2021)

La Belgique attache une grande importance au transport et au secteur maritimes. Sa volonté de favoriser des opportunités égales pour tous ceux qui travaillent sur les mers et les océans transparaît de son engagement de longue date envers l'Organisation maritime internationale (OMI).

Par la présente, la Belgique soumet sa candidature à sa réélection au Conseil de l'OMI dans la catégorie C. Les élections auront lieu à Londres lors de la 32^e session ordinaire de l'Assemblée, qui se tiendra du 6 au 15 décembre 2021.

I. Promouvoir une gouvernance inclusive

La Belgique est membre de l'OMI depuis 1951 et est fière d'avoir contribué, avec d'autres nations, au développement du secteur maritime international.

Le développement maritime durable constitue un levier important pour garantir la croissance économique et constitue un élément fondamental d'une prospérité partagée. Un tel développement ne peut être atteint que par une collaboration à l'échelle mondiale, au sein de l'OMI.

L'OMI joue un rôle unique et fondamental en protégeant le milieu marin, en luttant contre le changement climatique, en renforçant la sécurité et la sûreté des navires et des routes maritimes, en stimulant les progrès techniques et promouvant la formation et le bien-être des personnes qui travaillent en mer. À cet égard, la pandémie de COVID-19 a une fois de plus souligné l'absolue nécessité d'un dialogue ouvert et d'une approche multilatérale.

En tant qu'État pavillon, portuaire et côtier important de la route maritime la plus fréquentée au monde, **la Belgique apporte son soutien actif et sa contribution aux discussions et aux travaux de l'OMI. Elle partage son expertise avec ses partenaires et favorise des solutions pragmatiques et inclusives fondées sur le consensus.**

Bien qu'étant un pays de taille relativement modeste, la Belgique se positionne en acteur maritime ambitieux et réputé, doté d'une foi inébranlable en des solutions qui rencontrent le soutien et l'adhésion de tous les partenaires. Dès lors, la Belgique attache la plus haute importance à ce que chaque État membre soit en mesure de participer activement aux travaux de l'OMI.

II. Gérer un espace maritime de plus en plus complexe et une grande variété d'acteurs

Les mers et les océans jouent un rôle important dans le développement de la Belgique et pour son avenir. Il est donc primordial d'aborder la politique maritime de manière globale.

La Belgique fut l'un des premiers pays à adopter un **plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) contraignant**, qui englobe notamment la gestion de **l'un des plus grands parcs éoliens offshore au monde**. Le prochain PAEM 2020-2026 vise à définir le cadre pour l'implantation d'un nombre encore plus important d'éoliennes, ce qui devrait permettre à la Belgique d'atteindre une capacité de production de 4GW d'ici 2030, soit environ le double de la capacité actuelle. Les activités offshore en mer du Nord sont exercées en toute sécurité, en même temps que de nombreuses autres activités et juste à côté de la route maritime la plus fréquentée au monde, avec des voies d'accès aux ports d'Anvers et de Zeebruges. Dans le cadre du développement de ses activités offshore et de la prise en compte de la sécurité de la navigation dans un environnement de plus en plus complexe, **la Belgique partage son expertise en soumettant des propositions au Sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage**, en collaboration avec plusieurs de nos pays voisins au sein de l'OMI.

Il est non seulement nécessaire de naviguer en toute sécurité, mais il est également essentiel de protéger le milieu marin. **La Belgique a été un des premiers partisans de l'Alliance des Blue Leaders** qui rassemble plus de 20 États s'engageant à protéger 30% des océans d'ici 2030 en définissant des aires marines protégées (AMP). La Belgique est bien placée pour jouer un rôle de pionnier à cet égard, puisqu'elle a atteint l'objectif principal en déclarant 37% de la mer du Nord belge comme AMP. **La Belgique invite de nouveaux membres à rejoindre l'Alliance des Blue Leaders et est prête à les aider à atteindre l'objectif de 30% d'AMP au niveau mondial.**

III. Innover pour un secteur maritime durable

La Belgique est un pays densément peuplé, au cœur du plus grand hub logistique d'Europe. Son infrastructure de transport est très riche et se compose de routes maritimes, de voies de navigation intérieure et de liaisons ferroviaires et routières. L'innovation dans le secteur du transport et de la logistique est la clé pour soutenir la croissance et la compétitivité de l'économie belge.

Pour rendre le transport plus efficace, la Belgique investit massivement dans le numérique, réduit les charges administratives dans la mesure du possible et cherche à atteindre la durabilité environnementale dans l'ensemble du secteur maritime. En soutenant des projets innovants, la Belgique crée constamment de nouvelles opportunités dans le secteur maritime. **Une législation unique a été élaborée pour permettre les tests en conditions réelles de nouvelles technologies pour le transport maritime autonome**. En 2019, la Belgique a soutenu (en coopération avec le Royaume-Uni) le premier voyage international aller-retour d'un navire autonome entre le Royaume-Uni et la Belgique (Ostende). De plus, un projet de législation permettant l'immatriculation de navires autonomes sous pavillon belge est en cours d'élaboration. Cette expérience novatrice a permis **à la Belgique de jouer un rôle actif dans la définition du champ d'application réglementaire des navires de surface autonomes maritimes (MASS) de l'OMI**, partageant ainsi son expertise et ses meilleures pratiques.

Par ailleurs, l'OMI offre à la Belgique une plateforme pour défendre des ambitions internationales plus élevées en matière de réduction des gaz à effet de serre (GES), avec pour objectif ultime un transport maritime international climatiquement neutre. **La Belgique a contribué à la 4^e étude de l'OMI sur les GES** via la participation active de plusieurs experts au Comité directeur et au contrôle de la qualité de l'étude finale.

La Belgique reconnaît le besoin urgent de réduire les émissions de GES du transport maritime et a donc été un précurseur dans l'utilisation de combustibles alternatifs. **En 2017, un hub énergétique pour le soutage de gaz naturel liquéfié (GNL) a été inauguré dans le port d'Anvers, une première en Europe.** Un autre exemple est l'appui apporté au niveau réglementaire pour **l'utilisation de l'hydrogène comme combustible** à bord des navires. Le premier navire test, Hydroville, est en service à Anvers et il est prévu d'intensifier l'utilisation de l'hydrogène. **L'utilisation d'ammoniac et de méthanol** ainsi que **l'alimentation électrique à terre** sont également explorées et testées.

Behydro est une joint-venture belge entre une compagnie maritime et une société de construction de moteurs qui **développent ensemble des moteurs à hydrogène et des solutions de stockage pour des applications marines.** Leur moteur bicarburant fonctionne soit avec un mélange de 75 % d'hydrogène et 25 % de diesel, **soit entièrement à l'hydrogène, donc sans émission directe de CO₂.**

Par sa volonté d'innover, ses projets révolutionnaires, ses expériences uniques et son cadre réglementaire approprié, **la Belgique contribue activement à l'élaboration d'une réglementation internationale consolidée au niveau de l'OMI.**

IV. Mettre en œuvre de la réglementation de l'OMI et protéger les marins

Afin de faire respecter les règles de l'OMI et de préserver des conditions de concurrence équitables dans le transport maritime international, **la Belgique a mis en place des inspections des émissions des navires en utilisant un petit avion équipé d'un dispositif de « reniflage » pour analyser en vol les gaz d'échappement des navires.** De plus, **une nouvelle technologie optique pour mesurer le SOX, le NOX et le carbone noir** sera installée sur les éoliennes. La Belgique partagera cette expertise et l'analyse des résultats des mesures de SOX, NOX et surtout de carbone noir avec l'OMI pour information et discussion ultérieure.

La Belgique accorde une grande importance à **l'exploitation en toute sécurité des navires non-Solas.** La Belgique a été un des premiers pays à ratifier l'Accord du Cap, qui vise à **promouvoir des conditions de travail sûres pour les pêcheurs.** En 2019, le ministre belge en charge du transport maritime a personnellement participé à l'élaboration de la déclaration de Torremolinos et s'est engagé à promouvoir l'Accord du Cap.

La Belgique a été un des premiers États à ratifier la Convention de Hong Kong et, ce faisant, a reconnu que **le secteur maritime doit devenir une économie circulaire pour être durable.**

Le **centre de formation APEC au port d'Anvers dispense des formations et gère un grand nombre de programmes** s'adressant à des partenaires du monde entier. Il permet d'acquérir des compétences et d'élargir ses connaissances pour mieux gérer et exploiter les ports et les terminaux, tout en créant de la valeur ajoutée pour les clients et les partenaires.

La Belgique s'engage pleinement à sauvegarder les droits des marins pendant la pandémie de COVID-19, comme demandé dans la lettre circulaire n° 4204 de l'OMI. En garantissant la totale conformité aux instruments de l'OMI, en particulier ceux qui sont dans l'intérêt des marins à bord de navires battant pavillon étranger, la Belgique contribue à la sécurité de la navigation tout en assurant la continuité du secteur maritime.

V. Renforcer le cluster maritime

Le cluster maritime belge continue à se développer, grâce à la réforme de la législation relative à la navigation et au développement de modèles économiques durables. Le cluster offre de vastes services de transport maritime international grâce à une flotte considérable qui est dans une large mesure gérée et exploitée par des ressortissants belges. **Notre pavillon est devenu une marque moderne et soucieuse de l'environnement. Les ports d'envergure mondiale, les services de soutage et les routes maritimes internationales** de la Belgique favorisent le commerce maritime international et ouvrent l'Europe au reste du monde.

La **flotte de dragage, qui est en plein essor**, en est un bon exemple. Les **armateurs belges** investissent dans de nouveaux plans pour mener à bien des projets de dragage et de développement de constructions offshore uniques et extrêmement complexes.

Le **pavillon belge est synonyme de qualité**, sur la base d'indicateurs de qualité internationaux (contrôlés par l'État du port) et d'un système efficace de « *Corporate Flag State Governance* » (contrôle de la qualité de la flotte). Grâce à un système intégré de gestion de la qualité, l'industrie et le secteur public contribuent tous deux à atteindre les objectifs communs de qualité, de conformité et de durabilité. **La Belgique contribue à cette approche avec l'élaboration du Code III (IMO Instruments Implementation).**

La Belgique croit au partage de l'expertise via le système d'audit des **États membres de l'OMI (IMSAS) et a demandé à être audité dans le cadre du système d'audit volontaire de l'OMI** (en 2000 et en 2014). Depuis 2018, elle met un auditeur principal IMSAS à la disposition de l'OMI.

Le port d'Anvers abrite un important hub chimique. Il est donc essentiel de garantir la sécurité du transport et de la manipulation des produits chimiques. **La Belgique soumet régulièrement des propositions à l'OMI et est un partenaire respecté lors de négociations d'accords tripartites et multilatéraux pour le transport maritime de nouveaux produits chimiques.**

Dans le nord-ouest de l'Europe, le **port d'Anvers est le principal prestataire de services directs à l'égard de l'Afrique de l'Ouest**, avec pas moins de 15 millions de tonnes de marchandises négociées chaque année. L'Afrique revêt une grande importance non seulement parce que la Belgique détient le titre de leader du marché pour le commerce avec l'Afrique de l'Ouest, mais surtout en raison d'accords bilatéraux conclus avec un certain nombre de ports africains. En coopération étroite avec le Bénin, le port d'Anvers supervise temporairement la modernisation du port de Cotonou.

Engagement envers l'OMI

Le secteur maritime est un secteur animé d'une grande ambition. Il appartient à l'OMI d'être à la hauteur de celle-ci, dans l'intérêt de notre planète et des personnes qui y vivent.

La Belgique soutient pleinement l'OMI comme principal espace de dialogue entre les nations sur les sujets relevant du domaine maritime. Alors que la pandémie de COVID-19 s'est imposée à l'agenda avec de nouveaux défis à relever, la Belgique est restée un acteur dynamique au sein du Conseil de l'OMI et de ses comités, sous-comités, groupes de travail et groupes de correspondance.

La Belgique est prête à poursuivre son engagement et apprécierait donc votre soutien lors de l'Assemblée générale de l'OMI qui se tiendra fin 2021 à Londres. La réélection de la Belgique dans la catégorie C du Conseil de l'OMI lui permettra de continuer à défendre les intérêts de l'OMI et de ses États membres.

+++